

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR

## ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Prothèses :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le contrôle radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

N° M21- 061961

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10672 Société : RAM 90613

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : adouane elhan

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Authorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALIC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



# Déclaration de Maladie

N° W21-612286

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10672      Société : RAA  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :  
 Nom & Prénom : Adardour Pihoum  
 Date de naissance : 17/03/74  
 Adresse : B20 Residence Al macha Sid. Marouf  
 Tél. : 0674911777      Total des frais engagés : 667 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /  
 Nom et prénom du malade : Bennami Walid      Age: 44ans  
 Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant  
 Nature de la maladie : garratule  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca      Le : / /  
 Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



# Docteur Tafrouti Anass

Pediatre Specialiste  
des maladies de L'enfant  
- Réanimation néonatale  
- Urgences Pédiatriques



# الدكتور تفروتي أناس

إختصاصي في طب الأطفال  
- إنعاش المواليد  
- مستعجلات

PHARMACIE DANAB  
Monsieur Ben Hour  
Diplômé de la Faculté de Médecine  
France  
72, bis Av. Haj Hassan Akkari - RABAT  
Tél: 06 37 69 79 17  
INPE: 102020161

Rabat, Le 07 OCT 2021

SYNTHEMEDIC  
20 mg comprimés blancs et roses  
marque: casablanca  
INFEKTIUM  
Dose: 10 mg  
Boîte de 30  
56/16 CMP 21/ANP  
118001  
P.P.V.: 234,00 DH  
021550

Benmami Walid

- 1) <sup>15,30</sup> Algomor 30mg: 1 cp / 6 heures
  - 2) <sup>19,70</sup> Algantil 200mg: 1 cp / 12 heures
  - 3) <sup>234,00</sup> Inexiom 10mg: 1 sachet / pdd 1 semaine
  - 4) <sup>88,10</sup> Tiorfan 30mg: 1 cp x 3 / pdd
- T = 357,10

15,30  
PPV 15,30  
PER 06/24  
LOT 1548-2

ALGANTIL® 200 20 dragées  
PPV 190DH70 EXP 05/2024  
LOT 14004,2

*[Handwritten scribbles]*

TIORFAN® 30mg  
Boite de 30 sachets-dose  
P.P.V : 88.10 Dhs



Maphar  
Km 10, route côtière 111  
QI-Zenata, Ain Sebaâ, Casablanca

5) Zithromax 500mg  
1 cp/j ptt of

~~12 Rue El Bani, Im. El Hachem, Apt. 5  
Pédicure  
Dr. Taharoui Anass  
Tél: 0537 76 76 76~~